



MARNE
Marlotte

République Française
Département SEINE ET

Commune de Bourron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/10/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 16 | 23 |

| Vote | | |
|---------------|------------|----------------|
| A l'unanimité | | |
| Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 10/10/2025
Et
Publication ou notification du :
10/10/2025

L'an 2025, le 8 Octobre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 24/09/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 24/09/2025.

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, Mme SCHAPPACHER Karine

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. COLAS Christophe à M. HAGARD Stéphane, Mme GREMY Dominique à M. BUIRON Alain, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, M. PETIT Yves à Mme PACTON Stéphanie

A été nommé(e) secrétaire : Mme SCHAPPACHER Karine

CM2025_27 – Recensement de la Population 2026 - Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle que pour les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est effectué tous les 5 ans, que la réponse aux questionnaires est obligatoire et qu'il concerne toute la population.

Pour information, le dernier recensement s'est déroulé en 2020 mais l'évolution sanitaire dû à la crise sanitaire de la Covid-19 a conduit l'INSÉE à reporter l'enquête initialement prévue en 2021 sur 2022 et a de ce fait, décalé les cycles.

Il est également rappelé l'importance de cette enquête car c'est aux vues des données collectées que l'État détermine les montants destinés au budget des communes pour la réalisation de leurs projets.

Sachant que le recensement de la commune de Bourron-Marlotte aura lieu du **15 janvier au 14 février 2026** et que pour le bon déroulement des opérations, il convient fixer le nombre d'agents recenseurs ainsi que leur rémunération et de désigner parmi les agents de la collectivité, un coordonnateur d'enquête qui sera l'interlocuteur de l'INSÉE pendant toute la durée du recensement.

En conséquence, il est **demandé** au Conseil Municipal :

- De désigner Madame Corinne BESNARD, coordinatrice du recensement qui sera chargée d'assurer un soutien logistique aux agents recenseurs, d'organiser la campagne locale de communication, la formation et l'encadrement des agents recenseurs.
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter 7 agents recenseurs,

.../...

... / ... (Suite de la délibération n°CM2025_27)

- De fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

| Rémunération modulable | |
|--------------------------------|---------|
| Bordereaux de district | 15,00 € |
| Feuilles de logement remplies | 1,90 € |
| Bulletins individuels remplis | 2,50 € |
| Feuilles d'immeubles collectif | 1,55 € |

| Rémunération fixe | |
|---|---------|
| Frais divers (<i>frais de déplacement, téléphonie...</i>) | 53,00 € |
| Séance de formation | 35,00 € |
| Tournée de reconnaissance | 53,00 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité :

- De **désigner** Madame Corinne BESNARD, coordinatrice du recensement qui sera chargée d'assurer un soutien logistique aux agents recenseurs, d'organiser la campagne locale de communication, la formation et l'encadrement des agents recenseurs.
- D'**autoriser** Monsieur le Maire à recruter 7 agents recenseurs,
- De **fixer** la rémunération des agents recenseurs comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Secrétaire de séance,
Karine SCHAPPACHER

A Bourron-Marlotte, le 09/10/2025



Le Maire,
Vitor VALENTE